



# CAP des corps communs de catégorie C et des adjoint(e)s techniques de la DAP :

(Mardi 21 mars 2023)

## Déclaration liminaire

Paris, le 21 mars 2023

Monsieur le Président,

Trois mois après les élections professionnelles, en plein contexte social tendu sur la réforme des retraites, qui n'épargne personne et surtout pas les très nombreux personnels féminins, vous convoquez ce jour, l'installation de la CAP ministérielle des « C » correspondant au corps des adjoint(e)s administratif(ve)s et techniques corps communs du ministère de la Justice ainsi que les adjoint(e)s techniques de la DAP. Cette représentation de différents corps de « C » au sein de la même CAP est le résultat de la réforme de la transformation de la fonction publique et du dialogue social.

Non content d'avoir destitué les CAP de la gestion de la mobilité et de l'avancement des personnels, le gouvernement a aussi réduit le nombre de CAP en regroupant les corps sans que cela ait forcément du sens ainsi que le nombre de représentants des personnels dans les nouvelles CAP.

Pour rappel, à **l'UNSA** nous nous sommes opposés à cette réforme pour la bonne et simple raison qu'elle visait à limiter les droits et la défense des agents en se donnant au passage une latitude totale et opaque sur la gestion et la carrière de ces derniers.

Résultat des courses, en moins de temps qu'il en a fallu, sous couvert des lignes directrices de gestion, la mobilité des personnels est devenue le choix du prince et l'avancement celui entre amis. On est à des années lumières de la reconnaissance et de l'engagement professionnel, des notions et principes d'équité, etc.

Malgré tout, restant plus que jamais opposée à ces dérives que l'on pourrait même qualifier de sectaires, **l'UNSA Justice** a fait le choix de se battre aux côtés de celles et ceux qui au quotidien, dans des conditions de travail souvent indignes, tiennent à bout de bras l'édifice du monde judiciaire dans son ensemble et cela au péril de leur intégrité physique, morale et mentale.

Et pourtant, quel service pourrait fonctionner sans personnel administratif et technique ?... Qualifiés sous le vocable des « fonctions supports », nous sommes un rouage essentiel et pourtant nous ne sommes quasiment jamais reconnus. Il suffit de voir les différents projets de Loi de finances qui se succèdent sans jamais apporter d'élément de reconnaissance.

Et ce n'est pas le dernier projet d'orientation et de programmation de la Justice pour les cinq prochaines années qui nous démontrera un changement de cap à notre égard de la part de nos dirigeants ou encore, le plan de requalification des personnels administratifs et le projet de réforme statutaire pour les personnels techniques au regard duquel vous proposer d'intégrer les personnels des catégories B et A de l'administration pénitentiaire (l'AP) dans une filière corps commun.

Et que dire des conditions de travail qui conduisent les agents à un état de fatigue physique et psychique dégradé ?...

En effet, malgré des heures que nous ne comptons plus, malgré un investissement sans faille des collègues, malgré un sens du service public que nous avons toujours déployé dans l'intérêt du service public, malgré des efforts constants pour nous adapter aux contraintes techniques, matérielles, informatiques et aux multiples réformes qu'on nous impose au pas de charge, malgré le manque d'effectif constant, il semble que ce ne soit jamais suffisant !

L'usure est palpable et la motivation en berne quand par ailleurs, malgré toutes ces contraintes, nous, personnels de catégorie « C », continuons d'être payé au raz des pâquerettes, souvent bien moins que dans d'autres ministères, travaillant sur des outils et des logiciels informatiques inefficaces, etc.

Visiblement c'est compliqué à comprendre pour celles et ceux qui nous dirigent avec mépris et malveillance !

Les exemples sont malheureusement nombreux, comme au TJ de NANTES où le bordel persiste, malgré une inspection qui a rendu des préconisations mettant sérieusement en cause des problèmes d'encadrement ayant des conséquences très fâcheuses pour le fonctionnement de la juridiction.

Nous faisons donc aujourd'hui le triste constat de la dégradation de nos conditions de travail, couplée à un sentiment d'abandon par notre ministère et l'absence de perspectives d'avenir valorisantes malgré des promesses pourtant affichées.

**Nous sommes des femmes et des hommes qui, sous couvert de la Première Organisation Syndicale, l'UNSa Justice, exigeons d'être entendus, d'être reconnus, de disposer d'une revalorisation salariale légitime, d'un RIFSEEP plein et entier et non divisé par deux pour les personnels de la DAP, d'un droit à la dignité au travail. Cela passe par une véritable prise de conscience et par une traduction en matière de moyens et de reconnaissance.**

**S'agissant des personnels techniques, si à l'UNSa Justice nous revendiquons la création d'un corps de débouché pour les adjoint(e)s techniques corps commun, car ils et elles sont dépourvu(e)s de déroulé de carrière, nous exigeons le respect du protocole d'accord de 2017 qui sanctuarise la filière technique de l'AP et qui prévoit aussi l'extinction du corps d'adjoint(e)s techniques en les requalifiant en catégorie B.**

**Par conséquent, le projet présenté qui à moyen et long terme s'avère être « une arnaque » pour les personnels, doit être redéfini dans le cadre d'une négociation que nous exigeons dans ce premier semestre.**

**C'est donc MAJORITAIRE avec quatre sièges sur huit au sein de cette CAP, représentant plus de 37% des personnels de ces corps de catégorie « C », que l'UNSa Justice portera la voix et l'exigence des agents.**

**A l'instar de notre représentativité, notre détermination à faire bouger les lignes dans l'intérêt des personnels, sera sans faille !**

C'est la raison pour laquelle, au-delà des compétences de la CAP et plus largement l'UNSa Justice exige :

- **L'ouverture de négociations salariales pour l'ensemble des personnels administratifs et techniques du ministère et de l'administration pénitentiaire ;**
- **La filière technique corps commun permettant d'avoir un corps de débouché pour les adjoint(e)s techniques ;**
- **Un véritable plan de requalification de C en B pour les adjoint(e)s administratif(ve)s ;**
- **Le respect du protocole d'accord signé en 2017 pour les personnels techniques de la DAP, visant notamment la promotion des C en B en vue de l'extinction du corps de cette catégorie ;**
- **L'ouverture de travaux sur l'absence d'organigramme de référence, notamment à la DAP afin de programmer le recrutement massif des personnels nécessaires pour répondre au bon fonctionnement des services et améliorer sensiblement les conditions de travail et en particulier diminuer la charge de travail des agents ;**
- **La mise en œuvre des accords signés au printemps dernier sur les dispositions du télétravail à destination des personnels et prenant en compte le droit à la déconnexion ;**
- **L'ouverture de négociations sur la qualité de vie au travail...**

**Stop aux promesses et aux reculs sociaux,  
l'argent et la considération  
pour les personnels c'est maintenant !**

Pour l'UNSa Justice,  
Les élu(e)s à la CAP des « C ».